



## Le Coût d'un AT - La Tarification L'information en Prévention

# AT-MP : LES ENJEUX ÉCONOMIQUES

En cas d' AT/MP, l'entreprise prend en charge :

▶ le coût engendré par les incidences sur son fonctionnement  
**coût indirect**

▶ le coût de la réparation du préjudice humain (au travers de son  
taux de cotisation)  
**coût direct**

# Le Coût d'un AT – Les Coûts indirects

Ils peuvent représenter entre 3 et 5 fois la valeur du coût direct

- ✓ Temps perdu lors de l'accident ou de l'arrêt de production
- ✓ Remplacement de la victime (intérim, cdd, heures supplémentaires)
- ✓ Pertes et retards de production
- ✓ Remplacement du matériel éventuellement endommagé
- ✓ Frais administratifs et des démarches (secrétariat, courriers, téléphone)
- ✓ Temps passé pour recevoir les services extérieurs (inspection du travail, CARSAT, police, ...)
- ✓ Eventuelles poursuites judiciaires (frais d'avocats, condamnations, ...)
- ✓ Altération du climat social dans l'entreprise
- ✓ Perte de clientèle pour non-respect des délais faute de moyens
- ✓ Image de marque de l'entreprise
- ✓ Autres, ...

# Les Coûts directs

Le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles est le coût supporté par l'entreprise suite à un sinistre reconnu par la CPAM.

- Il est imputé sur le « compte AT-MP» de chaque entreprise.
- Le coût direct représente le montant des frais pris en charge par la cotisation AT/MP.

Les frais supportés par l'entreprise en fonction de son nombre de salariés servent à calculer un taux de cotisation AT/MP (accident du travail maladie professionnelle).

# Les Coûts directs

Ces dépenses comprennent l'ensemble des sommes réglées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

- ✓ Les indemnités journalières versées à l'accidenté
- ✓ Les frais médicaux
- ✓ Les frais de pharmacie
- ✓ Les frais d'hospitalisation
- ✓ Eventuellement, les indemnités en capital ou des rentes

# Les Dépenses AT-MP 2016 : 8,242 Milliards €

En matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, comme dans l'Assurance Maladie en général, deux types de prestations, à savoir :

- Les **prestations en nature** (PN) qui correspondent aux frais médicaux de tous types : consultations, médicaments, examens, analyses, hospitalisation, prothèses...

**PN 2016** → 1, 070 Milliards € (- 2,70 % /2015)

- Les **prestations en espèces** (PE), revenus de remplacement en situation d'incapacité temporaire IT (indemnités journalières versées en cas d'arrêt de travail) ou en situation d'incapacité permanente IP (indemnités en capital en cas d'incapacité inférieure à 10 % ou rente viagère au-delà).

**IT 2016** → 2, 852 Milliards € (+ 3,20 % /2015)

**IP 2016** → 4, 320 Milliards € (- 0,40 % /2015)

# La Sinistralité 2016 au plan national

▀ Sections d'établissements : 2 087 484

▀ Salariés : 18 529 736 (+0,40 % /2015)

▀ AT : 626 227 (+ 0,30%/2015)

▀ TJ : 88 903 (+ 1,20%/2015)

▀ MP : 48 762 (- 4,30 %/2015)

▀ 1 150 Décès dont :

AT : 514

TJ : 254

MP : 382

# La Sinistralité 2016 en Régions paca Corse

Sections d'établissements : 223 026

Salariés : 1 431 000

Coût des sinistres 571 378 678 €	Nombre de jours IT perdus 5 408 633
AT : 61 %	AT : 77 %
TJ : 15 %	TJ : 15 %
MP : 24 %	MP : 8 %

La sinistralité en Régions PACA Corse est consultable sur le site [www.carsat-sudest.fr](http://www.carsat-sudest.fr)  
Espace Entreprise - Rubrique Statistiques régionales



# FINANCEMENT : TARIFICATION- Coût des AT-MP

Le taux AT est :

- **Collectif** si l'entreprise compte de **1 à 19 salariés** : cela signifie que les accidents du travail sont répartis entre les entreprises de la branche professionnelle.
- **Mixte** si l'entreprise compte de **20 à 149 salariés** : ce taux comprend une fraction du taux collectif de la branche professionnelle de l'entreprise et une fraction du taux réel, ces fractions étant calculées en fonction de l'effectif de l'entreprise.
- **Réel** à partir de **150 salariés**, c'est-à-dire directement calculé à partir des dépenses dues aux accidents et maladies professionnelles de l'entreprise.

**Taux net moyen national 2017 : 2,32 %**

# Les deux grandes catégories de coûts moyens

Les catégories de coûts moyens pour Incapacité Temporaire (CCM IT). Elles déterminent la valeur du risque liée aux soins et aux indemnités journalières de chaque sinistre reconnu dans l'entreprise. Elles s'expriment en nombre de jours d'arrêt de travail :

Catégories	Coûts moyens 2017 tous CTN
catégorie 1 = 0 à 3 jours	324
catégorie 2 = 4 à 15 jours	500
catégorie 3 = 16 à 45 jours	1 638
catégorie 4 = 46 à 90 jours	4 544
catégorie 5 = 91 à 150 jours	8 525
catégorie 6 = plus de 150 jours	30 867

# Les deux grandes catégories de coûts moyens

## Les catégories de coûts moyens pour incapacité permanente (CCM IP)

Elles déterminent la valeur du risque liée aux séquelles pour chaque sinistre pour lequel une incapacité permanente a été notifiée, ou le caractère professionnel du décès. Elles s'expriment en fonction du taux d'incapacité :

Catégories	Coûts moyens 2017 tous CTN
catégorie 1 = moins de 10 %	2 161
catégorie 2 = 10 à 19 %	50 148
catégorie 3 = 20 à 39 %	98 846
catégorie 4 = 40 % et plus ou décès de la victime	451 930

- **Modernisation du portail NET –ENTREPRISES dès le 25 septembre**  
Plus moderne, plus fluide, plus intuitif, le portail reprend des couleurs



## Présentation Portail Net E

Le bon  
fonctionnement des  
services  
net-entreprises.fr ne  
sera bientôt plus  
garanti pour les  
versions de  
navigateurs de plus de  
10 ans  
(versions 7.0 et 8.0  
d'Internet Explorer)

Le 25 septembre  
Nouveau  
Net-entreprises.fr

**Votre navigateur  
est-il à jour ?**

JE VÉRIFIE



Le 25 septembre

Découvrez le nouveau site  
**Net-entreprises.fr**

Un nouveau design...

Un nouveau graphisme...



Une utilisation facile !



Afin de mieux vous orienter et nous aider à vous proposer des solutions de Navigation adaptées, nous souhaiterions connaître la configuration de vos Ordinateurs. Pour cela nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques Secondes pour répondre à notre questionnaire en cliquant sur le bouton ci-dessous



Accédez à l'enquête



l'Assurance  
Maladie

RISQUES PROFESSIONNELS

# Le Compte AT-MP

📌 L'offre de service « Compte AT -MP » via net-entreprises

Le compte AT/MP offre aux employeurs une visibilité complète sur leurs risques professionnels, leur permettant ainsi d'agir plus efficacement et rapidement en prévention.



## >Le « compte AT »

Un accès unique via le portail net-entreprises.fr...

*L'inscription au « compte AT »*

Pour s'inscrire sur  
net-entreprises

Pour adhérer  
au compte AT

**NET-ENTREPRISES.FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

**LA DSN, UN PROGRÈS POUR TOUS !**  
Eric Hoyat, président de net-entreprises.fr

**DÉCLARER EN LIGNE**

- ▶ Pourquoi ?
- ▶ Pourquoi ?
- ▶ Comment ?

**DÉCLARATIONS SOCIALES**

- Entreprises, collectivités
- Professions indépendantes
- Agricole

**ACTUALITÉS...**

- Fin du relevé AT/MP transmis par courrier en octobre...
- Modulation des contributions d'assurance chômage (cinéma spectacle)...
- Indemnités journalières maternité/paternité : nouveau calcul du salaire...
- Déclarez vos embauches sur net-entreprises.fr...
- Vous venez de déclarer un salarié dont c'est le premier emploi ?

**Se connecter** / **S'inscrire**

**Par mot de passe**

Par mot de passe

Par certificat

OUI  NON

**Je m'inscris sur NET-ENTREPRISES.FR**  
pour faire et régler mes déclarations sociales

**INFO**

- Agenda des déclarations
- Comités régionaux
- Effectuez vos déclarations fiscales sur impôts.gouv.fr

**DÉCLARER EN LIGNE**

- S'INSCRIRE**
- DÉJÀ INSCRIT**

**DÉCLARATIONS SOCIALES**

- Mode d'emploi
- Questions fréquentes
- Démonstration

**DÉJÀ INSCRIT**

- Se connecter
- Gérer son compte
- Gérer son portefeuille





# >Le « compte AT »



## Les avantages du compte AT/MP

- Complet** : consultez votre taux de cotisation et regardez tout le détail de son calcul

### 1. Le taux AT/MP

EXERCICE		CAISSE RÉGIONALE		SIRET		CODE RISQUE		
Tous		34		Tous		Tous		
						Rechercher		Annuler la sélection
<a href="#">Télécharger cette page en format PDF</a>		<a href="#">Télécharger cette page en format CSV</a>		<a href="#">Préparer le téléchargement de toutes les données</a>				
CAISSE RÉGIONALE	SIRET	SE	RISQUE	TAUX	DATE D'EFFET	DATE DE NOTIFICATION	FEUILLE DE CALCUL	ÉLÉMENTS DE CALCUL DU TAUX
34		01	751BA	1,61% <sup>1</sup>	01/01/2017	27/12/2016		
34		01	552EC	2,20% <sup>1</sup>	01/01/2017	27/12/2016		
34		01	751BA	1,60% <sup>1</sup>	01/01/2016	29/12/2015		
34		01	552EC	2,60% <sup>1</sup>	01/01/2016	29/12/2015		
34		01	751BA	1,70% <sup>1</sup>	01/01/2015	31/12/2014		
34		01	552EC	2,60% <sup>1</sup>	01/01/2015	31/12/2014		

1 : Taux calculé selon les nouvelles règles de tarification applicables au 01 janvier 2012 (décret n° 2010-753 du 5 juillet 2010)

[Télécharger cette page en format PDF](#) [Télécharger cette page en format CSV](#) [Préparer le téléchargement de toutes les données](#)



# >Le « compte AT »



## Les avantages du compte AT/MP

### 2. La feuille de calcul

Permet de consulter le détail du calcul de taux de ou des établissements sur le plan national pour les entreprises de plus de 19 salariés

#### ● RÉFÉRENCES

Caractéristiques de tarification

RAISON SOCIALE

SIRET : SECTION : 01 RISQUE : 751BA BUREAU : non CTN : H

MODE DE TARIFICATION : Taux Mixte OPTION TARIFAIRE : Etablissement EFFECTIF : 38

LIBELLE DU RISQUE : Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales...) y compris leurs établissements publics hors secteur médico-social

LIEU DU RISQUE :

[Télécharger cette page en format PDF](#) [Télécharger cette page en format CSV](#)

#### ● PARAMÈTRES NATIONAUX

##### MAJORATIONS - EXERCICE 2017

Majoration Trajet -X-	Charges -Y-	Compensation -Z-	Pénibilité -Z'-
0,22	58,0 %	0,54	0,01

##### TARIFS - EXERCICE 2017 | CTN : H

CCM IT1	CCM IT2	CCM IT3	CCM IT4	CCM IT5	CCM IT6	CCM IP1	CCM IP2	CCM IP3	CCM IP4
129 €	385 €	1 292 €	3 930 €	7 717 €	27 083 €	2 088 €	49 472 €	104 160 €	464 718 €



# >Le « compte AT »



## Les avantages du compte AT/MP

### 2. La feuille de calcul (suite)

#### COMPTÉ TRIENNAL

##### Détermination de la valeur du risque

Année	CCM IT1	CCM IT2	CCM IT3	CCM IT4	CCM IT5	CCM IT6	CCM IP1	CCM IP2	CCM IP3	CCM IP4	Valeur du Risque
2013											0 €
2014	1										129 €
2015			1								1 292 €
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 421 €</b>
<b>Valeur du Risque par CCM</b>	<b>129 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 292 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

Valeur du risque = somme du nombre de sinistres par CCM x tarif du CCM correspondant

##### Détermination de la valeur totale du risque

<b>Valeur totale du Risque (A) :</b>	<b>1 421 €</b>
--------------------------------------	----------------

	Masse salariale (B)	Valeur du Risque (A)
2013	210 424 €	0€
2014	183 823 €	129€
2015	241 175 €	1 292€
<b>Total</b>	<b>635 422 €</b>	<b>1 421 €</b>

##### Détermination du taux de la section d'établissement

Effectif : E	44
Taux brut : $C = (A \times 100) / B$	0,2236 %
Taux net : $D = (C + X) \times (1 + Y) + (Z + Z')$	1,2508 %
Taux collectif : F	1,70 %
Fraction de taux net : $G = (E - 19) / 131$	0,190
Fraction de taux collectif : $H = 1 - G$	0,810
Taux mixte I : $(D \times G) + (F \times H)$	1,6146 %
Taux mixte arrondi	1,61 %
Taux exercice antérieur	1,60 %
<b>Taux Mixte</b>	<b>1,61 %</b>

#### TAUX APPLICABLE

NIC Section	Valeur triennale risque section	Salaires	Taux brut section	Taux Mixte	Cotis Supp	Cotis Compl	Ristourne	Taux applicable	Date d'effet	Date de notif
00129 01	1 421 €	635 422 €	0,2236 %	1,61 %				1,61 %	01/01/2017	27/12/2016

# >Le « compte AT »



## Les avantages du compte AT/MP

- Dynamique** : faites le point sur vos sinistres récemment reconnus impactant vos futurs taux

### 3. Le compte AT courant

COMPTE EMPLOYEUR COURANT 2017-2016 - CRITÈRES DE SÉLECTION													
EXERCICE		CAISSE RÉGIONALE		SIRET		CTN		CODE RISQUE					
Tous		34		Tous		Tous		Tous					
TYPE (AT/MP)		DATE SINISTRE		CCM IT		DATE NOTIF IP/DÉCÈS		CCM IP					
Tous		Du [ ] Au [ ]		Tous		Du [ ] Au [ ]		Tous					
<a href="#">Rechercher</a> <a href="#">Annuler la sélection</a>													
<a href="#">Télécharger cette page en format PDF</a> <a href="#">Télécharger cette page en format CSV</a>													
AN	NIC SE	RISQUE BUREAU CTN	NNS NOM PRÉNOM	TYPE	DATES SINISTRE NOTIF	NB JOURS ARRÊT	CCM IT	DATE NOTIF IP OU DÉCÈS	% IP	CCM IP	RECOURS TIERS	% ETT EUT	VALEUR INDIC DU RISQUE
<b>Exercice : 2017 Code Risque : 552EC</b>													
Section : 00137 01   Attente DADS   Aucun sinistre													
<b>Exercice : 2017 Code Risque : 751BA</b>													
Section : 00129 01   Attente DADS   Valeur indicative du risque : 0 €													
Total indicatif IT : 0 €   Total indicatif IP : 104 160 €													
2017	00129 01	751BA H	150611 341 NATHALIE	AT	11/06/2015 19/06/2015	0		16/02/2017	20%	104 160 € <sup>3</sup>		100.0 %	0 €
<b>Exercice : 2016 Code Risque : 552EC</b>													
Section : 00137 01   Salaires : 62 371 €   Effectif : 8   Aucun sinistre													
<b>Exercice : 2016 Code Risque : 751BA</b>													
Section : 00129 01   Salaires : 83 534 €   Effectif : 24   Valeur indicative du risque : 385 €													
Total indicatif IT : 385 €   Total indicatif IP :													
2016	00129 01	751BA H	197 161020 342 LIEN	AT	20/10/2016 25/10/2016	4				385 € <sup>2</sup>			385 €

La valeur du risque affichée est à titre indicatif selon le barème en cours



## > l'offre de service « compte AT-MP »

### Contacts pour répondre à vos questions

 **Votre Carsat pour toutes questions relatives à la tarification AT-MP**

⇒ **0 821 10 13 13**

 **Vos conseillers Assurance Maladie pour toutes questions techniques**

⇒ **0 811 709 811**

 **La plateforme net-entreprises pour toutes questions relatives à l'inscription**

⇒ **0 820 000 516**



# > l'offre de service « compte AT » et ses évolutions

- L'enrichissement avec les offres de prévention
- L'accès au « compte AT » pour les tiers déclarants
- La notification électronique du taux
  - Dématérialisation des notifications de taux AT/MP



# ENRICHISSEMENT DU COMPTE AT/MP

Des mesures pour améliorer la connaissance de la sinistralité et l'offre de service afin d'apporter davantage de services aux entreprises.

Des outils seront mis à leur disposition sur le compte AT/MP en ligne.

- **Enrichissement du compte employeur avec les offres de Prévention**  
Pour situer leur entreprise et sa sinistralité par rapport aux autres, les employeurs pourront prendre connaissance du taux de sinistralité de leur secteur d'activité ou encore d'offres de prévention grâce à de nouvelles ressources mises en ligne sur le compte AT/MP.
- **Accès au compte employeur pour les tiers déclarants dès 2019.**

# >Les évolutions de la déclaration d'accident du travail courant 2017

## Mesures pour améliorer la connaissance de la sinistralité

### ■ Identification du SIRET du lieu de l'accident sur la déclaration d'accident du travail

- Le lieu de l'accident devra être complété pour tous les accidents du travail survenus ailleurs que chez l'employeur

# >Les évolutions réglementaires au 1<sup>er</sup> janvier 2018

## ■ Augmentation de la part individuelle du taux mixte

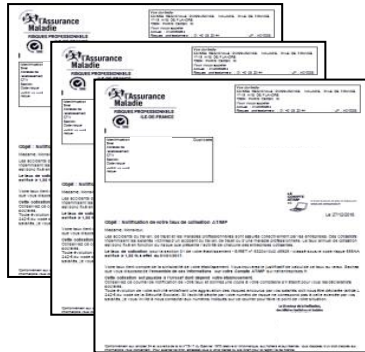
En calculant un taux plus proche de la sinistralité réelle de l'entreprise

- Modification de la formule de calcul du taux mixte pour relever le taux d'individualisation des entreprises dès l'entrée en tarification mixte

# >Les évolutions réglementaires en 2018

## ■ Agrégation des notifications de taux pour les entreprises en taux collectif au barème

- Envoi d'une notification régionale au siège de l'entreprise



Three overlapping notification forms from Assurance Maladie. The forms contain various fields for identification, contact information, and details of the notification. The text is in French and includes the Assurance Maladie logo and the text 'RISQUES PROFESSIONNELS'.



A notification form from Assurance Maladie, tilted. The form contains various fields for identification, contact information, and details of the notification. The text is in French and includes the Assurance Maladie logo and the text 'RISQUES PROFESSIONNELS'. There is a signature at the bottom right.



# L'information en Prévention

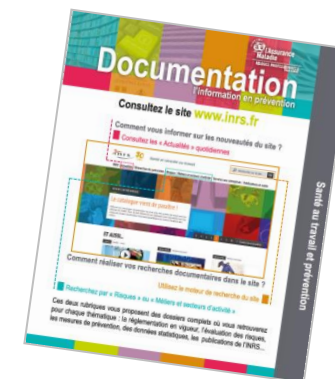
## ■ Pour accompagner vos campagnes de sensibilisation

- **CIDRP** : Le Centre d'Information de la Direction des Risques Professionnels vous conseille sur le choix de votre documentation.

=> Commander gratuitement votre documentation (brochures, flyers, affiches, vidéos, auto-collants, etc.)

=> Plus de 3 000 références documentaires éditées par l'Institut national de recherche en sécurité (INRS), l'Assurance Maladie - Risques professionnels et la Carsat Sud-Est à votre disposition.

=> Possibilité de recherches documentaires sur des thèmes liés à la santé et à la sécurité au travail (risques professionnels, secteurs d'activité, réglementation).



# L'information en Prévention

► Pour approfondir les sujets traités aujourd'hui : la DSN, le Retour à l'emploi et la tarification

Rendez-vous sur la page web des Matinées employeurs

=> [www.carsat-sudest.fr](http://www.carsat-sudest.fr) / Entreprises rubrique « Nous rencontrer »

## Les Matinées employeurs

© Mis à jour : 1 août 2017

La Carsat Sud-Est organise depuis 2010, en partenariat avec les CPAM, les URSSAF et les échelons locaux du Service Médical des régions PACA Corse, des réunions d'information à destination des entreprises. Les sujets abordés sont en lien avec l'actualité des entreprises.



En 2017, deux heures trente d'information et de questions/réponses permettent d'évoquer :

- **Les dispositifs de retour à l'emploi après un arrêt de travail**  
Qu'est-ce qu'une ALD (affection longue durée) ? Quelles implications pour l'employeur ? La reprise du travail.
- **La Déclaration Sociale Nominative (DSN) : les bonnes pratiques d'un signalement d'arrêt réussi**  
Rappel sur la DSN. Le bilan d'identification des salariés. La procédure du signalement.
- **Les accidents du travail et maladies professionnelles : s'informer pour agir**  
Le coût d'un accident de travail (AT). La tarification. L'information en prévention.

Ces rencontres sont l'occasion d'échanger avec les experts des quatre organismes de la Sécurité Sociale dédiés aux entreprises pour répondre à vos questions relatives à la gestion des risques professionnels.

**Pour vous inscrire à une réunion proche de chez vous, rendez-vous sur l'agenda !**

Pour en savoir plus...



La Déclaration Sociale Nominative



Les ALD et le retour en entreprise



Les dispositifs de retour à l'emploi



L'information en Prévention



La tarification

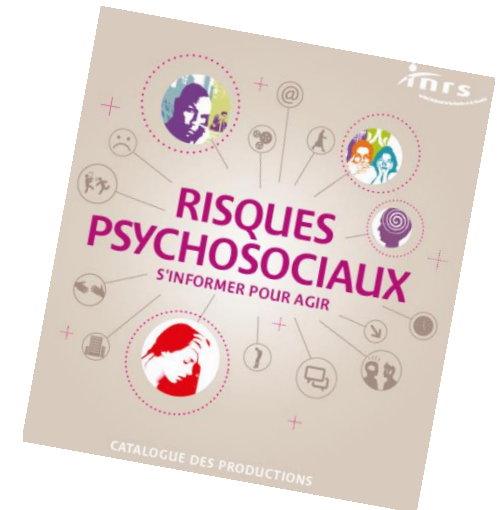
# L'information en Prévention

## ■ L'information en Prévention

## ■ Un exemple : le risque routier

■ => Vous informer sur ce risque

■ => Interpeller vos salariés sur ce risque



 **Merci de votre attention**